

Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 15 (1958)

Heft: 1

Rubrik: IFLA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les jardins à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958

Par René Pechère, président de l'IFLA;
directeur du Département d'architecture paysagère de la ville de Bruxelles; architecte en chef des jardins de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958

Le past-président Leder et le Dr Vogel, rédacteurs de notre revue me prient de donner aux membres de l'*Ifla* un aperçu sur l'organisation en général de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 qui va s'ouvrir le 17 avril prochain et de traiter ici la question des jardins à l'exposition, celle du jardin belge et de la Belgique d'outre-mer. J'y souscris volontiers espérant que de nombreux collègues viendront visiter notre World's Fair, non seulement pour y voir les jardins, mais également pour s'y passionner aux belles expositions d'art et aux véritables tableaux scientifiques de notre temps, qui sera en somme comme le bilan actuel de l'activité humaine. Souhaitant être clair et le plus bref possible je prie les lecteurs de m'excuser de la sécheresse volontaire de cet article.

1^o Organisation générale de l'exposition

L'exposition est réalisée par deux organismes: le Commissariat général et la Société de l'exposition. Le commissaire général de l'exposition qui a pratiquement rang de ministre ou d'ambassadeur, est représentant du gouvernement et sous l'autorité du ministre des Affaires économiques. Il s'occupe de la conception, de la réalisation, de l'organisation et de l'administration pour lesquels il reçoit tous les pouvoirs nécessaires. C'est lui aussi qui prend les contacts avec les personnes physiques ou morales de Belgique ou de l'étranger, participant à l'exposition. Pour l'aider dans ce travail de conception, le commissaire général a à côté de lui un organisme, appelé: Société de l'exposition qui réalise sous sa responsabilité, mais sous le contrôle du commissaire général, les directives données par celui-ci. Le Commissariat général se compose d'un secrétariat général, d'une section belge qui s'occupe de préparer la participation des différents secteurs de l'activité du peuple belge et d'une section étrangère qui prend tous les contacts nécessaires avec les pays invités et les commissaires généraux nommés par leur propre gouvernement.

De plus, une section dite du Congo et du Ruanda-Urundi prépare la participation très large des territoires belges d'outre-mer et un service technique composé, d'ingénieurs, d'architectes et de dessinateurs. Après avoir dressé les plans, ils fixent l'implantation des terrains et étudient l'architecture des palais et des pavillons et s'occupent du tracé de la voirie, des plantations et des jardins. Le Commissariat général se com-

pose également d'un service d'information, d'une direction du palais international des Beaux-Arts. C'est le commissaire général, baron Moens de Fernig qui a donné le thème général qui guide les pays et les différentes sections. Estimant avec d'autres, que l'époque actuelle souffre d'un certain malaise humain, il souhaite que l'exposition soit une occasion d'en découvrir les origines et d'y apporter des solutions valables.

Dans son message liminaire, le commissaire général dit textuellement ceci: «En confrontant des peuples, des races, des cultures, des civilisations, l'Exposition de Bruxelles 1958 ambitionne d'apporter des matériaux et de donner une impulsion nouvelle à un humanisme à la fois plus large et plus profond.»

L'exposition se situe au nord-ouest de la ville à 7 km de son centre. Elle s'étend sur 200 ha, comprend 7 km de clôtures et 10 entrées. En 1935 la précédente exposition universelle avait 125 ha et comprenait le parc d'Ossegem. Le même terrain a été réemployé mais étendu sur une partie du parc de Laeken qui fut la propriété de la couronne et que le Roi Léopold II légua à l'Etat belge et dont les arbres et les pelouses sont particulièrement intéressants. Comme selon certaines statistiques, il y a lieu de penser que 35 millions de visiteurs peuvent être attendus (dont 60 % seront des étrangers) et les visites journalières seront de 150 000 visiteurs en moyenne avec des pointes d'un demi million pour certains jours, le ministre des Travaux publics a entrepris une série d'élargissements des voiries de la ville de Bruxelles, comprenant de nouveaux tunnels et même des voies surélevées afin d'assurer les nécessités de la circulation. Dans les environs immédiats de l'exposition une cinquantaine d'hectares de parking est prévue. A l'occasion de l'élargissement des voiries de la ville, il a été nécessaire de refaire entièrement le jardin botanique et qui est devenu parc public et qui sera également inauguré en même temps que l'exposition. Enfin, un nouveau jardin sera également établi à l'endroit appelé par les bruxellois, le «Mont des Arts». Terminons ce rapide aperçu en indiquant que l'ensemble de la section belge se situera dans le nord de l'exposition jusque et y compris le parc d'Ossegem tandis que la section étrangère s'appuyant à ce parc, se prolongera à travers tout le parc de Laeken. Du côté ouest viendront les pavillons de la coopération mondiale, le centre folklorique, qui montrera non seulement des reproductions de bâtiments du moyen âge, du XVII^e, du XVIII^e et du XIX^e siècle

mais également une partie moderne, enfin un parc d'attractions contigu à un héliport termine la division générale du terrain. Nous aurons l'occasion d'assister à un programme artistique théâtral, musical et choréographique d'importance. L'U. R. S. S. viendra avec ses ballets de Moscou, les Etats-Unis avec ses meilleurs théâtres et orchestres, Paris avec sa Comédie-Française et Londres avec ses grands orchestres symphoniques. 200 hôtes connaissant au minimum trois langues sont dès maintenant entraînées pour recevoir les étrangers et les guider et sont habillées d'uniforme à veste rouge et jupe bleu-noir, coiffées de tricornes.

2° L'architecture des jardins à l'exposition

La conception des jardins dans leur ensemble est étudiée au commissariat par un architecte en chef des jardins et par un architecte des jardins. Ces derniers dirigent en même temps le service des jardins de la Société de l'exposition, de manière à avoir une meilleure cohésion entre la conception et la réalisation. En effet, le service des jardins de la société est le seul qui exécute tous les jardins officiels indistinctement avec du personnel en régie. Alors que les autres services sont en somme des bureaux qui prennent des cahiers des charges et s'adressent à des firmes pour leur exécution, il a été procédé en 1958 comme en 1935 par une régie de travaux de jardins afin d'éviter des mécomptes et parce que le matériel nécessaire doit être fait sur place et ne pourrait se trouver dans le privé aux normes nécessaires. Les serres de la ville ont été reconstruites à quelques kilomètres de là au nombre de 42 qui abritent les plantes les plus difficiles. Songez qu'il faut dépasser largement le million rien qu'en plantes molles pour les différentes garnitures florales.

Des pépinières ont été constituées depuis trois à quatre ans en achetant aux pépiniéristes des plantes relativement petites et qui ont été spécialement élevées et transplantées afin de pouvoir être placées au dernier moment. Il est inévitable en effet que dans la section belge, les travaux de construction de bâtiments et les travaux de finissage obligent le service des jardins à prendre des mesures de dernier moment et de prévoir le principal des plantations en mars et en avril prochain. Me sentant quelque peu responsable à l'égard de la profession en tant que président de l'*« International Federation of Landscape-architects »*, j'ai demandé au commissaire général de faire introduire dans le règlement qui était à la base des participations étrangères, l'exigence pour chaque pays de créer un jardin qui serait autant qu'il peut le reflet de cet art dans ce pays. C'est ainsi que la réglementation prévoit que 30 % au moins de la surface attribuée aux différentes nations devrait être jardinée. On peut constater dès à présent que l'Allemagne, l'Angleterre, le Japon, les U. S. A., le Canada, la Suisse, le Luxembourg, la Hollande et la Turquie, ont respecté cette clause. J'ai dit plus haut que sur l'ensemble des 200 ha il y avait dans l'enceinte de l'exposition deux parcs, le parc d'Ossegem et le parc de Laeken. L'un avec ses

17 ha et l'autre avec ses 22 ha donnent donc un ensemble de 30 ha de parties boisées en ordre principal d'assez beaux hêtres et pour le parc de Laeken d'essences rares qui avaient été plantées précédemment par nos rois. Les responsables des jardins se trouvaient devant des difficultés contradictoires: d'une part donner la possibilité aux différents pavillons très nombreux de s'installer dans l'enceinte de l'exposition et d'autre part de faire respecter les arbres. Un plan a été établi sur lequel les arbres à respecter envers et contre tout ont été indiqués et ces plans communiqués aux différents intéressés. En attirant l'attention sur les exemplaires les plus beaux on a pu dans une certaine mesure, sauver l'essentiel et songer à conserver un certain caractère à ces terrains après l'exposition. Une autre difficulté, mais celle-ci est d'importance, réside dans le fait qu'une exposition universelle et internationale n'est pas une exposition de jardins et doit laisser la priorité aux bâtiments. La densité des constructions, notamment dans la section belge nous laissait en somme au dehors des parcs, eux-mêmes d'ailleurs bâties, presque uniquement des avenues et ce qu'on appelle zones de recul.

Comment donner à ces minces couloirs un caractère de jardin? Comment espérer montrer aux visiteurs que l'art des jardins n'est pas seulement une accumulation d'avenues plantées d'arbustes et de fleurs? Le commissaire général s'est montré particulièrement ici compréhensif et dans son désir de voir non seulement l'exposition fleurie il a prouvé l'intérêt personnel qu'il attachait à notre profession en acceptant que non seulement les pays étrangers et leurs jardins à caractères particuliers mais que la Belgique et la Belgique d'outre-mer soient représentés par des jardins typiques dépassant largement cet aménagement de zones de recul.

3° Le jardin belge et de la Belgique d'outre-mer

Monsieur Jules Buyssens qui en 1935 avait fait des démonstrations florales exceptionnelles à tenté de démontrer qu'il existait un jardin moderne belge. Il est un fait que ceux qu'il admirait ont un caractère très particulier. Notre préoccupation dans cette exposition-ci a été de montrer une certaine tradition belge et flamande qui existait chez nous déjà, naguère méthode aussi de se dégager et de chercher des formules nouvelles qui, tout en respectant une certaine pérennité de tradition, ne soit pas une copie du passé et s'adapte à l'architecture contemporaine. Parmi les jardins particuliers qui ont été créés dans l'enceinte de l'exposition il faut compter le Belvédère, le jardin des quatre saisons, le jardin moderne, le jardin congolais, le jardin de l'Association belge des architectes de jardins, le jardin de la partie moderne du Centre folklorique et certaines places de repos.

a) *Le jardin du Belvédère.* Le bâtiment du Belvédère, ancien pavillon de la famille royale, a été mis à la disposition du commissaire général pour son bureau et comme centre de réception. C'est dire que le public n'y sera pas admis et que c'est à cet endroit que le

commissaire général recevra les chefs d'Etats étrangers et les personnalités les plus importantes. Le jardin, de style nécessairement classique pour s'intégrer à l'architecture générale du bâtiment, d'esprit très dix-huitième, cependant traité d'une façon un peu nouvelle par le caractère de son parterre central, ancien dessin et par le tracé d'une pergola se composant d'une tente de toile qui abritera les invités lors des cocktails et des garden-partys.

b) De l'autre côté du jardin du Belvédère se trouve le jardin de l'*ABAJ* (Association belge des architectes de jardins) celui-ci, ouvert au public, où seront groupés des ensembles de bégonias, de roses et de dahlias.

c) *Le jardin Flamand des quatre saisons.* Le jardin n'est pas une copie et n'a pas la prétention d'être une reconstitution, il est inspiré d'un tableau de Vredeman de Vrieze se trouvant au musée d'Amsterdam et de gravures publiées par cet artiste à Anvers en 1589. Il a été cependant repensé et se divise en quatre parties représentant chacune une saison: le printemps fait songer à une gravure de Breughel l'ancien; l'été aux jardins de la fin de la renaissance; l'automne aux broderies du XVII^e et XVIII^e siècle mais d'un dessin plus moderne; l'hiver un simple miroir comme on le ferait à notre époque et révélera les arceaux du XVI^e siècle. Une coupole centrale comporte un étage accessible au public où l'on pourra voir de haut chacun des quatre compartiments. Dans l'ensemble du jardin, une musique appropriée, généralement classique, pourra être diffusée par de nombreux haut-parleurs.

d) *Le jardin congolais.* Il n'existe au Congo-belge actuellement que des jardins fait par des Européens, d'esprit souvent anglo-saxon. L'indigène n'ayant pas jusqu'ici le degré de civilisation nécessaire pour le développement de cet art, étant par essence mobile, ne crée pas de jardins. La tentative était intéressante et nous avons essayé de créer, en ordre principal par le tracé lui-même, un jardin typiquement congolais grâce aux tracés inspirés par les velours de Kasai, des dessins à la fois réguliers et non rigides mais vivant manuels et sensibles de l'art indigène, en estimant qu'un peuple africain se trouvait plus proche des jardins d'Espagne et de l'Inde que des jardins nordiques. On y verra une pergola de 150 m de long dans l'esprit des Stufe Frier du Portugal, un canal dans l'esprit de celui de Grenade et surtout des Indes, de nombreux jeux d'eau, un village indigène, une partie sauvage rappelant des termières, des jardins enclos, dont les parterres en triangle et en forme de bouclier sont toujours d'un dessin indigène.

e) *Le jardin du Centre folklorique — partie moderne.* Pour ce jardin comme pour le jardin dit moderne, une tentative de tracés un peu nouveaux a été faite mais l'espace relativement restreint qui a pu être octroyé risque évidemment de laisser une impression assez peu convaincante. A ces jardins de caractère particulier, il faut ajouter des places de repos qui sont souvent variées dans leur esprit et l'aménagement de la vallée dite de la « petite suisse » où le service des

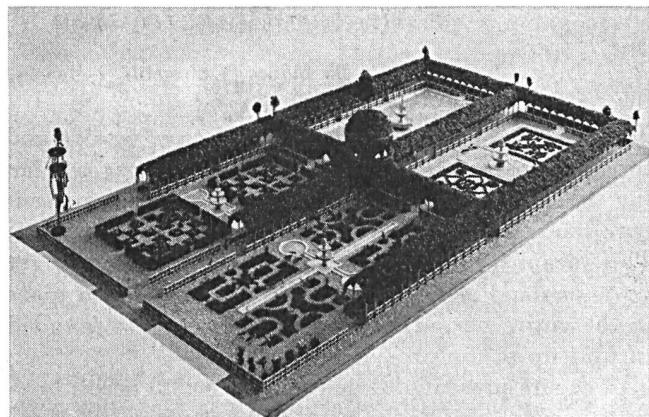


Fig. 1. Le jardin flamand des quatre saisons. - The Flemish garden of the four seasons. - Der flämische Garten der vier Jahreszeiten.

jardins sur sa propre initiative a essayé de mettre en valeur les très beaux hêtres se trouvant à cet endroit. La réalisation de ces projets n'a été possible qu'avec une équipe de collaborateurs attentifs et enthousiastes. Un cadre de premier ordre dirige actuellement 300 ouvriers dont le nombre pourra augmenter jusqu'aux environs de 500.

La formation de ce cadre n'a guère été facile puisqu'on impose à ses collaborateurs une tâche ardue et délicate pendant une période relativement courte, l'exposition ayant une fin et la page devant être tournée à partir d'octobre prochain. Un architecte paysagiste adjoint, un chef de personnel, un service administratif important, un état-major s'occupant des plans de détails, des plantations, des spécialistes pour les plantes coloniales forment un ensemble dont le dévouement mérite une « special mention ».

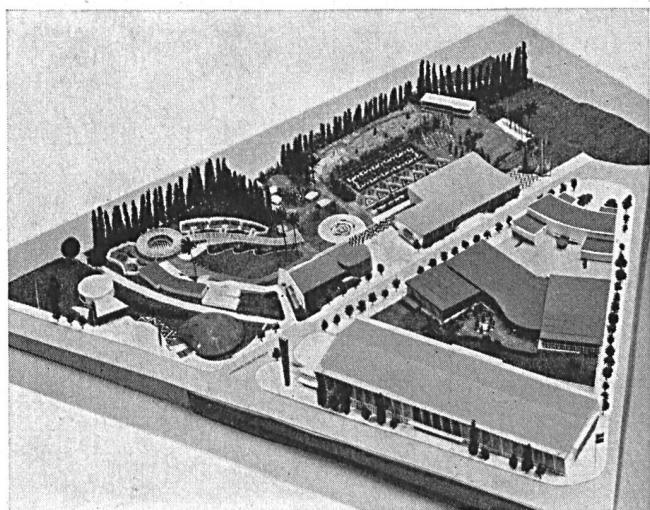


Fig. 2. Le jardin congolais. - The Congo Garden. - Der Kongo-Garten.